

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL .39/2026**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

29/03/2026

**DATE DE PUBLICATION :**

**13 AVR. 2026**

*L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.*

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**Membres en exercice : 27**

**Membres présents : 23**

**Nombre de votants : 27**

**Etaient présents :**

*M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.*

**Procurations :**

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;  
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;  
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;  
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

**Etaient absents : NÉANT**

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO  
(COMMISSION D'APPELS D'OFFRES)**

Monsieur le maire invite l'assemblée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission d'appels d'offres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le maire,

**VU** les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appels d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

***NB*** : *il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT),*

**ET APRES en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**DE PROCEDER** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'appels d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, par délibération du 21 mars 2026 le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

Dans ce cadre, 02 listes ont été déposées :

**- Liste 1 :**

**Titulaires :**

- Mme DUPONT Karine
- Mme SCOTTO Fabienne
- Mme DUMAS Nathalie
- M. FRELIER Laurent
- M. SEIGNOBOS Jean-Luc

**Suppléants :**

- *Mme NICODEMO Mélissia*
- *Mme MARTINET Catherine*
- *M. TASSY Jacques*
- *M. GIACOMAZZO Jean*
- *M. RABILLER Noël*

**- Liste 2 :**

- *M. AIGUESPARSES Cédric*
- *M. BONNAUD Christophe*
- *Mme YZQUIERDO Laurence*
- *Mme PRUNET Sophie*
- *Mme GACNIK Marie-France*

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission d'appels d'offres.

**Résultats du scrutin**

- Nombre de votants : 27

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 27

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Nombre total de suffrages exprimés : 27

. Liste 1 : 22 (vingt-deux) voix

. Liste 2 : 05 (cinq) voix

Quotient électoral :  $27/5 = 5.4$

Attribution des sièges au quotient

Liste 1 :  $22/5 = 4.4$ , soit 4 sièges

Liste 2 :  $5/5 = 1$ , soit 1 siège

Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Liste 1 :  $22 - (4 * 5.4) = 0.4$ , soit 0 siège

Liste 2 :  $5 - 5 = 0$ , soit 0 siège

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

**- en qualité de membres titulaires :**

- *Mme DUPONT Karine*
- *Mme SCOTTO Fabienne*
- *Mme DUMAS Nathalie*
- *M. FRELIER Laurent*
- *M. AIGUESPARSES Cédric*

**- en qualité de membres suppléants :**

- *Mme NICODEMO Mélissia*
- *Mme MARTINET Catherine*
- *M. TASSY Jacques*
- *M. GIACOMAZZO Jean*
- *M. BONNAUD Christophe*

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures

**Anne-Marie BIGEL**

**Secrétaire de séance**



**BRUN Fernand**

**Maire**



*Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*